

## **RAPPORT**

### **Réunion du groupe de travail 2 du CCREOS**

**12 mars 2008**

**09h30-13h00**

**Manchester (Royaume-Uni)**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

#### **Adoption du procès verbal de la dernière réunion**

Le procès verbal de la réunion du GT 2 qui a eu lieu le 31 octobre 2007 a été adopté à l'unanimité.

#### **Examen de la réponse de la CE à la recommandation du CCREOS sur les TAC & Quota pour 2008 et la reconstitution du cabillaud en mer Celtique**

Ces deux points à l'ordre du jour ont été débattus ensemble.

La réponse de la CE à la recommandation du CCREOS sur les TAC & Quota pour 2008 a été notée. Une certaine déception a été exprimée quant au contenu de la réponse par rapport aux questions soulevées par le CCREOS. En particulier, la réponse de la Commission à la recommandation concernant les stocks sous-utilisés a été considérée décevante et n'a pas compris les arguments solides présentés.

Il a été admis qu'un certain travail doit être accompli sur l'amélioration des données scientifiques relatives à un grand nombre de stocks concernant le GT 2 et il a été convenu que des efforts doivent être faits par toutes les parties concernées pour améliorer la situation.

Il y a eu une autre discussion sur le cabillaud en zone VIIb-k. Une déception générale a été exprimée à propos de la réduction de 9% du TAC en dépit de la présentation des connaissances scientifiques et des pêcheurs.

Tous les états membres ont rapporté une abondance élevée de cabillaud sur la base des informations provenant de leurs flottilles respectives et il est probable qu'il y aura des rejets de cabillaud dans tous les états membres avant la fin de l'année.

Deux points clés ont été identifiés:

Premièrement, le problème immédiat du TAC réduit et les niveaux élevés de cabillaud observés par les flottilles de tous les états membres.

Il a été noté que la flottille irlandaise enregistre déjà des rejets records de cabillaud de plus de 100kg sur ses fiches de pêche UE dans un effort pour illustrer l'échelle du problème. Il a été suggéré que les flottilles des autres états membres envisagent de faire la même chose en vue de présenter un meilleur tableau de l'étendue du problème.

Il a été recommandé que le comité exécutif du CCREOS écrive à la Commission et au CIEM pour demander que le cabillaud de zone VII b-k soit réévalué en urgence. En outre, il faut demander que le CIEM organise un atelier spécial de compilation des données dès que possible pour étudier ce stock.

Il a été recommandé qu'il est vital que le CCREOS demande une augmentation dans l'année en extrême urgence (autorisée par la note de bas de page du Règlement relatif aux TAC ayant trait au cabillaud en zone VII b-k) afin d'éviter des rejets massifs de cabillaud en 2008 et un cas scientifique basé sur des éléments de preuve a été reconnu comme étant la clé pour y parvenir.

Deuxièmement les plans de reconstitution/gestion à plus long terme pour le cabillaud en zone VIIb-k. Le GT 2 a réaffirmé son soutien à la fermeture en mer Celtique. Il a été reconnu que ce stock de cabillaud est différent des autres car il fait partie d'une pêcherie ultra mixte. Il reste une forte opposition à la gestion de type jours en mer qui a été mise en oeuvre ailleurs. Encore une fois, il a été noté qu'aucune évaluation réelle des effets de la fermeture n'a été réalisée et que cela aurait dû avoir lieu.

Le GT 2 a recommandé qu'une réunion spécifique du groupe de discussion sur le cabillaud soit organisée afin d'étudier les alternatives au programme de jours en mer qui se focalise sur la sélectivité, les effets des mesures existantes prises par les pêcheurs (telles que la fermeture en mer Celtique) et l'amélioration des connaissances scientifiques. L'objectif sera de développer des propositions qui garantissent une récolte durable du stock en termes de biologie tout en garantissant l'avenir économique et social des flottilles concernées.

Le rapporteur du GT 3 a confirmé le soutien de son groupe de travail à ces recommandations.

Le fait que le GT2 n'ait pas encore vu les propositions de la Commission pour le plan de gestion du merlu provoque une certaine préoccupation.

### **Conclusions et points d'action sur les espèces d'eau profonde**

Une note sur la réunion tenue le 5 février 2008 a été résumée pour le GT 2 (disponible pour information sur le site web du CCREOS).

Il existe un certain nombre de préoccupations à propos des données insuffisantes existantes relatives à ces stocks et les propositions de gestion sensées émaner de la Commission sur ces stocks.

Tous les membres s'ont mis d'accord sur la nécessité d'un groupe de discussion de mener plus projets de recherche afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces

Il a été convenu que Victor Badiola (Espagne) diffuse un document sur la gestion de la lingue bleue abordant certaines de ces préoccupations aux membres du groupe de discussion pour recueillir leurs commentaires et, si agréée, adopter et inclure ce proposition comme annexe au rapport de ce groupe de discussion.

Il a été recommandé que le CCREOS organise une réunion du groupe de discussion sur les espèces d'eau profonde pour début juin afin de rédiger une opinion cherchant à évaluer les propositions de la Commission. Ceci permettrait d'être proactive et d'apporter à la Commission une proposition avec un input productif et des arguments solides.

Il a également été recommandé que le Président du groupe de discussion devra soumettre un projet d'ordre du jour immédiatement après la réunion du Comité Exécutif.

#### **Conclusions et points d'action sur les filets maillants d'eau profonde**

Une note sur la réunion tenue le 6 février 2008 a été résumée pour le GT 2 (disponible pour information sur le site web du CCREOS).

Une discussion longue et détaillée s'est focalisée sur l'harmonisation de la taille de maillage des filets fixes entre les zones VI, VII et VIII. Aucun accord n'a été atteint, certains états membres (ES, FR) préféreraient passer à 100mm tandis que d'autres (IRE, ROYAUME-UNI) s'y opposaient à ce stade.

Il a été recommandé que le Comité Exécutif du CCREOS se dirige au CIEM en urgence pour leur demander d'évaluer l'impact d'un changement à 100mm dans les zones VII et VIII sur le stock de merlu, la mortalité par pêche et les implications potentielles négatives et positives d'un tel changement. Ceci pourrait être accompli soit par les études scientifiques existantes disponibles ou par le biais du développement de nouvelles campagnes d'observation. Ceci aussi permettrait au groupe de discussion sur les filets maillants en eau profonde de se réunir à nouveau et de proposer des recommandations basées sur les témoignages les plus actuels disponibles.

#### **Conclusions et points d'action sur la gestion du merlu**

Une note sur la réunion tenue le 6 février 2008 a été résumée pour le GT 2 (disponible pour information sur le site web du CCREOS).

Une certaine préoccupation a été exprimée à propos du manque de préoccupation apparent de la Commission pour un cadre de consultation adapté et sa déclaration catégorique qu'un plan de gestion entrera en vigueur à partir de janvier 2009.

Il a été recommandé que le comité exécutif du CCREOS écrive à la Commission pour exprimer ses préoccupations par rapport au calendrier tronqué de la consultation à propos du plan de gestion du merlu. Si la Commission souhaite adhérer à ce calendrier ambitieux, elle doit être plus efficace dans la production de ses propositions en anglais, français et espagnol et accorder une période suffisante pour une consultation adaptée.

Il a été recommandé que le CCREOS organise une réunion du groupe de discussion pour le merlu dès que les propositions de la Commission émergeront afin de développer une réponse appropriée.

### **Questions diverses**

Des préoccupations ont été exprimées à propos du plan de gestion du requin de la Commission. Il a été convenu que le secrétariat du CCREOS diffuse pour information la réponse française aux propositions à tous les membres.

Il a été suggéré que cette question soit examinée par le groupe de discussion sur les espèces d'eau profonde lors de sa prochaine réunion et que ses conclusions soient rapportées lors de la prochaine réunion du GT 2.

Il a été noté que le règlement relatif aux 5% de prises accessoires concernant l'aiguillat sera débattu par le GT 4, mais il sera abordé comme une question horizontale.

### **Résumé des recommandations du GT 2 au comité exécutif du CCREOS:**

- Il a été recommandé que le comité exécutif du CCREOS écrive à la Commission et au CIEM pour demander que le cabillaud de zone VII b-k soit réévalué en urgence. En outre, il faut demander que le CIEM organise aussi vite que possible un atelier spécial de compilation des données en vue d'étudier ce stock.
- Il a été recommandé comme vital que le CCREOS demande une augmentation dans l'année du TAC de cabillaud en zone VII b-k en extrême urgence (autorisé par la note en bas de page du Règlement relatif au TAC concernant le cabillaud en zone VII b-k) afin d'éviter d'importants rejets de cabillaud en 2008 et un cas scientifique basé sur des éléments de preuve a été reconnu comme la clé pour y parvenir.
- Le GT 2 a recommandé qu'une réunion spéciale du groupe de discussion sur le cabillaud soit organisée pour étudier les alternatives à un programme de type jours en mer pour le cabillaud en zone VII b-k qui se focalise sur la sélectivité, les effets des mesures existantes prises par les pêcheurs (telles que la fermeture en mer Celtique) et améliore les connaissances scientifiques. L'objectif recherché serait de développer des propositions qui assurent la récolte durable du stock en termes de biologie tout en assurant l'avenir économique et social des flottilles concernées.

- Il a été recommandé que le CCREOS organise une réunion du groupe de discussion sur les espèces d'eau profonde pour début juin afin d'évaluer les propositions de la Commission. Ceci permettrait qu'un apport productif et des arguments solides soient présentés.
- Il a été recommandé que le comité exécutif du CCREOS écrive au CIEM en urgence pour leur demander d'évaluer l'impact d'un changement à 100mm dans les zones VI, VII et VIII sur le stock de merlu, la mortalité par pêche et les implications potentielles négatives et positives d'un tel changement.

Ceci permettrait au groupe de discussion sur les filets maillants en eau profonde de se réunir à nouveau et de proposer des recommandations basées sur les témoignages les plus actuels disponibles.

- Il a été recommandé que le comité exécutif du CCREOS écrive à la Commission pour exprimer ses préoccupations par rapport au calendrier de consultation du plan de gestion du merlu. Si la Commission souhaite adhérer à son calendrier ambitieux, elle doit être plus efficace en matière de production de ses propositions et accorder une période suffisante pour une consultation adaptée.
- Il a été recommandé que le CCREOS organise une réunion du groupe de discussion pour le merlu dès que les propositions de la Commission relatives au plan de gestion du merlu émergeront afin de développer une réponse appropriée

Président : Hugo González.  
Rapporteur : Paul Trebilcock

Mars 2008